



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les autorités cantonales et communales ferment les salons de massage de la rue de Genève n° 85 à Lausanne

Lundi soir, des inspecteurs de la Police cantonale du commerce et de la Police municipale lausannoise ont procédé à la fermeture des dix salons de massage de la rue de Genève n° 85. Les gérantes et gérants des salons et le propriétaire de l'immeuble sont dénoncés à la justice notamment pour contraventions aux lois sur la prostitution et les constructions.

Les salons de massage ont été examinés par les services cantonaux et communaux sous l'angle de la conformité des locaux, de leur affectation et de la sécurité incendie. Ce contrôle a permis d'établir que ces locaux ne sont conformes ni pour l'exercice de la prostitution ni pour l'habitation. Diverses cloisons ont été construites illégalement et les prescriptions de protection incendie ne sont pas respectées mettant en péril la vie des locataires de ces salons et de leur clientèle.

En raison des infractions répétées et des demandes de mise en conformité des locaux sans résultat, la Police cantonale du commerce a décidé de la fermeture immédiate des salons de massage. Les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail ne sont pas respectées. D'autres procédures restent réservées. Cette intervention conjointe des autorités cantonales et communales s'inscrit dans le cadre du renforcement de la lutte contre le trafic d'êtres humains et contre l'exploitation sexuelle des femmes.

Les personnes logeant dans les salons pourront y rester, sans travailler, durant trois jours, afin de leur laisser le temps de prendre leurs dispositions. Dès aujourd'hui, un hébergement d'urgence est mis en place par le Service social de Lausanne, pour fournir un soutien approprié aux personnes concernées. La prise en charge des personnes victimes de traite sera assurée par le Centre de consultation LAVI pour victimes d'infractions et la Police de Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mai 2014

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Philippe Leuba, Conseiller d'Etat et chef du Département de l'économie et du sport (DECS), 021 316 60 10 ; DECS, Marc Tille, Chef de la Police cantonale du commerce, 021 316 46 01 ; Lausanne, Grégoire Junod, Conseiller municipal et directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00 ; Lausanne, Oscar Tosato, Conseiller municipal et directeur de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, 021 315 62 00